



CODIR (*Comité de direction*)
et
Dicastère « Accueil de jour »
de l' AISGE

Rapport de gestion Accueil de jour
Année 2019

Annexe du Préavis No 02/2020
pour le Conseil Intercommunal

Délégués du CODIR à l'Accueil de jour

M. Nicolas RAY et Mme Françoise SAMUEL

*Rédaction du rapport de gestion : Nicolas RAY
Mise en page : Dominique ALTHAUS*

TABLE DES MATIERES

Rappels et définitions.....	3
Principes financiers	4
Charges.....	4
Revenus.....	4
Boucllement	4
Résultat financier 2019 des structures	6
Généralités.....	6
AISGE-Accueil de jour.....	6
Cour des Copons (Givrins).....	7
Graine de Marmots (Trélex).....	7
UAPE	7
NU/GA.....	7
Les Petits Ecureuils (St-Cergue)	7
UAPE	7
NU/GA.....	8
Relais des Mômes (Arzier)	8
UAPE	8
NU/GA.....	8
Conclusion	9

Informations complémentaires sur l’AISGE - Accueil de jour : www.aisge.ch

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Pour la deuxième fois cette année, le CODIR de l'AISGE a décidé d'inclure les comptes de l'Accueil de jour dans ceux de l'AISGE par transparence. En effet, même s'il n'y a aucune recharge financière directe entre cet accueil de jour et les communes, il apparaît essentiel au CODIR que ces comptes puissent être revus et validés par une assemblée élue.

L'exercice étant nouveau, le présent rapport de gestion entre plus profondément dans certains détails explicatifs de manière à présenter le fonctionnement et les principes financiers particuliers régissant ces structures.

Nicolas RAY, *membre Codir « Dicastère Accueil de jour »
et Municipal à Arzier-Le Muids*

Les comptes de l'Accueil de jour AISGE font l'objet du préavis 01.2/2020.

RAPPELS ET DÉFINITIONS

L'accueil de jour est régi par une loi spécifique et son règlement d'application¹. Elle est complétée par trois directives cantonales définissant les trois formes d'accueil de jour :

1. L'accueil préscolaire (nursérie-garderie), pour les enfants de 4 mois à 4 ans (jusqu'à leur entrée à l'école) à l'exclusion des jardins d'enfants et des haltes garderies
2. L'accueil parascolaire (UAPE ou APEMS), pour les enfants en âge de scolarité obligatoire à l'exclusion des cantines et restaurants scolaires
3. L'accueil familial de jour (« mamans de jour »), qui peut concerner tous les enfants jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire

La LAJE incite en particulier les communes à se regrouper entre-elles au sein de réseaux d'accueil afin de partager les places disponibles. De fait, les 5 communes de l'AISGE sont membres du RAT (Réseau d'accueil des Toblerones) qui regroupe 16 communes de la région.

De plus, les 5 communes de l'AISGE ont décidé, dès 2013, de gérer en commun leur accueil de jour pré- et parascolaire² ; elles ont, pour cela, créé un dicastère particulier au sein de l'AISGE appelé « AISGE-Accueil de jour » qui agit comme fournisseur de biens et de services pour toutes les structures d'accueil des villages qui sont, en 2019, les suivantes :

- Arzier-Le Muids (« Le Relais des Mômes ») :
 - o une nurserie-garderie de 22 places,
 - o une UAPE de 48 places (60 à midi)
- Givrins (« La Cour des Copons ») :
 - o une UAPE de 48 places
- St-Cergue (« Les Petits Ecureuils ») :
 - o une nurserie-garderie de 22 places,
 - o une UAPE de 36 places (60 à midi)
- Trélex (« Graines de Marmots ») :
 - o une nurserie-garderie de 22 places³,
 - o une UAPE de 60 places (84 à midi)

Comme mentionné précédemment, l'AISGE-Accueil de jour agit comme centre de service et de biens à l'attention des structures. Elle fournit en particulier les services suivants :

- toute la gestion administrative (incluant la gestion des ressources humaines et la comptabilité) ;
- une direction pédagogique centralisée ;
- les repas et l'intendance ;
- une part importante du matériel (bricolage, éducatif, soins pour bébés,...)

¹ LAJE du 20 juin 2006 et RLAJE du 3 avril 2019

² L'accueil familial de jour étant géré globalement au sein du réseau directement par le RAT

³ étendue à 29 places dès la rentrée scolaire 2019

PRINCIPES FINANCIERS

Chaque structure est financièrement indépendante et dispose de sa propre comptabilité. Il n'y a aucun transfert financier entre les structures (même du même village). Comme toujours, cette comptabilité se répartit entre charges et produits.

CHARGES

Les charges des structures sont réparties globalement en 4 groupes :

- les salaires et frais du personnel (environ 75% du total)
- les charges liées au locaux (15% du total)
- les consommables liés au enfants (8% du total)
- les charges financières (1-2 % du total)

On estime que ces charges sont fixes à 55%. Les 45% restants dépendant du nombre d'enfants accueillis. C'est pour cette raison qu'il est absolument capital de remplir au plus les structures.

REVENUS

Les revenus des structures sont, elles, réparties en 3 groupes :

- les subventions touchées (30% des salaires éducatifs) ;
- les frais d'écolage ;
- les autres recettes extraordinaires.

En ce qui concerne les frais d'écolage, le coût d'une journée d'accueil est fixé par le RAT et est identique dans toutes les structures du réseau⁴. Ce coût est réparti entre les parents et la commune de résidence de ceux-ci selon les revenus du ménage et le nombre d'enfants placés par famille⁵ ; cela signifie que les communes paient pour leurs enfants résidents et non pour les enfants placés dans la structure du village.

BOUCLEMENT

Les opérations de bouclage décrites ci-dessous sont identiques pour le préscolaire et le parascolaire.

1. La totalité des charges de l'AISGE-Accueil de jour est répartie entre les structures en prorata du nombre d'heures d'accueil.
2. Chaque structure y ajoute ses propres frais et boucle sa comptabilité annuelle.
3. Les comptes de chaque structure sont envoyés au RAT qui les contrôle.
4. Le résultat financier de la structure (positif ou négatif) est transféré au RAT
 - a. En cas de résultat positif, il est redistribué aux communes et aux parents qui ont payé les heures selon un % moyen ;

⁴ En 2019, CHF 120.00 pour une journée préscolaire et CHF 90.00 pour une journée de parascolaire.

⁵ Environ 70% pour les parents et 30% pour la commune

- b. En cas de résultat négatif, c'est le réseau qui prend en charge le déficit jusqu'à concurrence d'un certain montant suite à quoi, c'est la commune propriétaire de la structure qui doit couvrir.
5. Enfin, le RAT boucle ses propres comptes et facture aux communes le déficit global ainsi que les charges administratives du réseau.

En résumé, chaque commune paie sa part d'écolage pour les enfants y résidant (où qu'ils soient accueillis) pour le préscolaire, le parascolaire et l'accueil familial ainsi que sa part des frais du réseau avec les autres communes membres (pour l'ensemble des structures affiliées).

RÉSULTAT FINANCIER 2019 DES STRUCTURES

GÉNÉRALITÉS

L'année 2019 a été une excellente année pour les structures d'accueil de jour de l'AISGE. À une exception près, toutes les structures bouclent en effet sur un résultat positif bien meilleur que prévu par les budgets 2019.

Cette situation s'explique à la fois par une gestion financière extrêmement stricte de la part des directrices et par des taux de remplissage qui sont, de loin, les meilleurs de l'ensemble des structures du RAT.

AISGE-ACCUEIL DE JOUR

La seule ligne amenant une explication (en comparaison avec le budget) est la ligne « 311220 Salaires administration » qui présente un dépassement de presque CHF 16'000.00 dû à l'engagement d'une comptable. Précédemment, la comptabilité de l'accueil de jour était assurée par le RAT ; d'un commun accord, nous avons cessé cette collaboration pendant l'année ce qui n'avait pas été budgété.

Les autres différences sont principalement des frais prévus qui n'ont finalement pas été engendrés.

La répartition des coûts de l'AISGE-Accueil de jour dans les structures, pour un montant total de CHF 483'530.94, est établi proportionnellement aux heures d'accueil réalisées :

STRUCTURES	HEURES D'ACCUEIL	MONTANT
Relais des Mômes NU/GA	53'560.50	84'003.30
Relais des Mômes UAPE	47'310.00	74'200.13
Graines de Marmots NU/GA	58'342.80	91'503.77
Graines de Marmots UAPE	44'466.60	69'740.60
Les Petits Ecureuils NU/GA	51'609.00	80'942.60
Les Petits Ecureuils UAPE	32'510.30	50'988.56
La Cour des Copons UAPE	20'500.10	32'151.98
TOTAL	308'299.30	483'530.94

LA COUR DES COPONS (GIVRINS)

La Cour des Copons a vu, dès la rentrée 2019, l'ajout de la tranche de midi qui explique la forte augmentation d'heures d'accueil (+13%) par rapport à 2018. Si les coûts de cette tranche supplémentaire ont pu être bien estimés, il n'en va pas de même pour les revenus qui ont été largement sous-estimés pour la part des parents (compte 421010 Ecolages, + CHF 30'000.00 environ par rapport au budget) ; de même, par précaution, l'aide au démarrage de la FAJE n'avait pas été budgétée et se monte finalement à CHF 38'400.00

Au final, la structure boucle sur un résultat positif de CHF 76'286.86 (CHF 8'205.00 au budget).

GRAINES DE MARMOTS (TRÉLEX)

UAPE

De même que La Cour des Copons, l'UAPE de Graines de Marmots a dû, dès la rentrée 2019, gérer la tranche de midi. Dans cette structure en particulier, les estimations du nombre d'heures d'accueil pour cette nouvelle tranche faites lors du budget ont été largement inférieures au résultat final ; cette différence se traduit à la fois dans les charges (frais en personnel supérieur de CHF 63'000.00 environ et frais de repas supérieurs de CHF 12'700.00 par rapport au budget), mais également dans les revenus (+ CHF 70'000.00 d'écolage par rapport au budget).

Au final, la structure boucle sur un résultat positif de CHF 53'851.53, soit environ CHF 30'000.00 de mieux que budgété.

NU/GA

La garderie de Trélex a vu, en 2019, l'ouverture d'une annexe permettant de d'accueillir 7 bébés supplémentaires (principalement d'Arzier – Le Muids, en attendant l'ouverture de la nouvelle crèche à Arzier). Cette annexe, non budgétée, a provoqué des charges supplémentaires d'environ CHF 174'000.00, mais également des revenus supplémentaires de CHF 117'000.00 en écolage et subventions.

Au bouclage, la structure présente un résultat positif de CHF 10'968.56, soit la moitié du résultat budgété.

LES PETITS ECUREUILS (ST-CERGUE)

UAPE

L'UAPE des Petits Ecureuils a vu, en 2019, l'ajout de la tranche de midi qui a provoqué, par rapport à 2018, une augmentation des charges (+ CHF 61'000.00), mais surtout des revenus (+ CHF 100'000.00). Parallèlement, l'UAPE de St-Cergue a déménagé dans la nouvelle école, ce qui a permis de toucher une aide au démarrage de la FAJE de CHF 43'200.00 (non budgété).

Même si son taux de remplissage n'est pas encore aussi haut que les autres structures de l'AISGE-Accueil de jour, cette UAPE a trouvé son rythme de croisière et boucle sur un résultat positif de CHF 99'739.07 contre un résultat budgété pratiquement à l'équilibre.

NU/GA

La garderie de St-Cergue bénéficie d'un taux de remplissage excellent (plus de 95%), ce qui a un effet très positif sur ses résultats financiers. Les charges sont légèrement plus hautes de budgétées (en raison des frais variables), alors que les revenus dépassent les prévisions budgétaires de CHF 50'00.00 pour les écolages et les subsides communaux.

De fait, la structure boucle sur un résultat positif de CHF 23'461.94, soit environ CHF 20'000.00 de plus que budgété.

LE RELAIS DES MÔMES (ARZIER)

UAPE

L'UAPE du Relais des Mômes a vu une augmentation de ses frais d'intendance qui, depuis des années, n'était pas suffisante en particulier pour gérer la tranche de midi. Parallèlement, un long arrêt maladie d'une éducatrice (le cas n'est pas encore clôt) nous a forcé à procéder à un nombre important d'heures de remplacement qui n'étaient pas budgétées.

Parallèlement, le taux de remplissage (en particulier l'après-midi), est relativement moins élevé que les années précédentes, causant un manque à gagner d'environ CHF 30'000.00 sur les écolages.

Enfin, et ceci pour la dernière année, les frais du centre aéré (actif pendant les vacances scolaires) se trouvent mélangés aux charges de l'UAPE. Dès 2020, les centres aérés feront l'objet d'une comptabilité séparée qui permettra d'en évaluer les coûts et les revenus, étude pratiquement impossible actuellement.

Au résultat, l'UAPE du Relais des Mômes est la seule structure qui boucle sur un résultat négatif de CHF 12'241.54 (contre une prévision budgétaire positive de CHF 10'999.00). Ce résultat décevant s'explique cependant par des raisons conjoncturelles qui, nous l'espérons, ne devraient pas se reproduire dans le futur.

NU/GA

La garderie d'Arzier est la structure du RAT qui présente le meilleur taux de remplissage (98,5 %). Ce taux, pratiquement conforme aux prévisions, se traduit par un bon résultat financier avec des charges salariales un peu plus hautes que prévu (+ CHF 33'000.00), compensée par des frais de marchandises moins élevés (- CHF 20'000.00). Les revenus sont également un peu plus importants que prévus (+ CHF 35'000.00 d'écolage), variations parfaitement normales avec de tels taux de remplissage.

Au bouclage, la structure présente un résultat positif de CHF 32'175.04, contre une prévision budgétaire pratiquement à l'équilibre.

CONCLUSION

L'année 2019 a été, pour l'ensemble des structures d'accueil de jour gérées par l'AISGE, une très bonne année financière malgré de profonds changements (introduction des tranches de midi, ouverture d'une annexe à la garderie de Trélex, déménagement de l'UAPE de St-Cergue dans la nouvelle école, ...).

Le présent rapport de gestion a été validé par les membres du Codir le **22 avril 2020**.

COMITÉ DE DIRECTIF
A.I.S.G.E.

AU NOM DU CODIR AISGE :
La Présidente : Florence SAGE
La Secrétaire générale : Dominique ALTHAUS

